

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 6 avril 2009

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 avril 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de monsieur André McNicoll, maire suppléant.

Est absente madame la Mairesse, Lise Bourgault

Sont également présents :

Jean Vachon, directeur général et trésorier ;
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe ; et
Marie-Josée Boutin, directrice des communications.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire suppléant, André McNicoll.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire suppléant, André McNicoll, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h40 à 20h35.
41 personnes présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009***
- 6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

fonds d'administration pour le mois de mars 2009

7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 mars 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 mars 2009
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Résultat de l'appel de propositions (expression d'intérêt) pour le développement du centre-ville - Choix d'un entrepreneur et octroi de mandat

Ressources humaines

- G.2** Autorisation d'embaucher madame Bianca Péloquin Bérubé, à titre de commis I, afin d'appuyer les services financiers de la Ville
- G.3** Acceptation du départ à la retraite de l'employé numéro 302-000-0304
- G.4** Entériner l'embauche de madame Mélanie Ladouceur, à titre de Commis I pour les Services techniques

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du règlement numéro 058-01-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de réviser les normes des usages résidentiels, de permettre l'usage d'habitations contiguës et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.2** Adoption du règlement numéro 058-02-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'établir le nombre d'usages permis par lot et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.3** Adoption du projet de règlement numéro 058-03-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.4** Mandat à un procureur pour le dossier de poursuite du 127, rue Principale – Autorisation de procéder

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham - Rue des Écureuils
- U.6** Demande de remboursement par le propriétaire du 304, rue Saint-Louis suite à un bris causé par le souffleur de la Ville – Autorisation de procéder

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Projet de Volet II – Aménagement d'un sentier multifonctionnel sur les terrains Smith – Achat de matériaux pour la fabrication de la passerelle sur pilotis - Autorisation
- S.2** Demande d'assistance financière pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2009
- S.3** Système d'alimentation en eau potable du camping municipal / Autorisation de paiement à « *Consultants Mirtec Inc.* » pour la surveillance des travaux
- S.4** Système d'alimentation en eau potable du camping municipal / Autorisation de paiement à « *Plomberie Brébeuf Inc.* » pour les travaux effectués, incluant la libération de la retenue
- S.5** Prolongement du réseau de distribution d'Hydro-Québec en façade du camping municipal - Informations, mandat et financement

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *CIMA+* » pour les services d'ingénierie fournis (plans & devis et surveillance des travaux) dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Principale et Woodbine
- T.P.2** Autorisation à payer de « *Aqua Rehab inc.* » pour les travaux supplémentaires effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Principale et Woodbine
- T.P.3** Résultat de la soumission par invitations pour le balayage de certaines rues, certains chemins et stationnements de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation des travaux et octroi du mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- T.P.4** Résultat de la soumission par invitations pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide - Autorisation des travaux et octroi de mandat
- T.P.5** Résultat de la soumission par invitations pour l'achat et la livraison de plus ou moins 7 000 tonnes métriques de pierres concassées et/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs de granulats et autorisation d'achat
- T.P.6** Résultat de la soumission par invitations pour le marquage sur certaines chaussées pour l'année 2009 – Autorisation des travaux et octroi du mandat
- T.P.7** Résultat de l'appel d'offres public pour la fourniture de carburant diesel clair (\pm 80 000 litres) pour la saison 2009-2010 - Autorisation d'achat
- T.P.8** Approbation de l'entente de dédommagement concernant le 138, montée La Branche relativement aux travaux effectués pour l'installation d'une conduite d'eau potable – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant
- T.P.9** Résultat de l'appel d'offres public pour effectuer les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable – Autorisation des travaux et octroi de mandat

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 9.1** Autorisation et mandat de signatures dans le cadre d'une aide financière versée par GENS au bénéfice des arts et de la culture de la Ville
- 9.2** Financement des activités sociales qui auront lieu dans le centre-ville de Brownsburg-Chatham au cours de l'été 2009 / Intention de la Caisse populaire Desjardins Argenteuil
- 9.3** Contribution spéciale et maintien des opérations de Tricentris / Contribution supplémentaire afin de constituer un fonds de stabilisation
- 9.4** Référence aux résolutions numéros 08-11-395 et 09-02-049 - Approbation du texte de projet de loi d'intérêt privé 2008 – Référence au décret #1112-99 et au règlement numéro 250-98 – Demande de modifier les clauses d'imposition des règlements d'emprunt visés par le décret de constitution – Nomination d'un nouveau parrain
- 9.5** Demande d'appui financier pour le « Relais pour la Vie »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 9.6** Invitation à un tournoi de golf au profit de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil
- 9.7** Référence à la résolution numéro 07-10-379 – Nomination de nouveaux administrateurs en vue de la tenue de l'assemblée d'organisation de la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* – Volonté de la présence d'un seul élu à la Société
- 10.** ***Varia (administration)***
- 11.** ***Levée de la séance***

09-04-86

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QUE des sujets doivent être ajoutés à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point « *G.1, G.4 et U.3* » doivent être reporté à une séance ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE le point « *U.6* » doit être retiré de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- 10.1** Abolition du poste de « Chef aux opérations » du Service de sécurité incendie – Fin d'emploi de l'employé numéro 302-000-0366
- 10.2** Fin d'emploi de l'employé numéro 302-000-0430
- 10.3** Nomination de l'employé numéro 302-000-0322 à titre de chef de groupe pour les Services techniques – Autorisation et mandat de signatures – Lettre d'entente à signer avec le Syndicat
- 10.4** Demande d'aide financière pour le démarrage de la Maison de la Famille
- 10.5** Mandat à « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. concernant le drainage du Secteur Saint-Philippe Est – Autorisation et mandat de signatures le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 10.6** Aménagement du Centre multisports d'Argenteuil –
Délégation de compétence envers la MRC d'Argenteuil –
Autorisation et mandat de signatures
- 10.7** Demande de dérogation mineure numéro 2009-003 – Lot
vacant numéro 529-3 au cadastre officiel du canton de
Chatham
- 10.8** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Subdivision du lot numéro 529-3 du cadastre officiel du
canton de Chatham (route du Canton)
- 10.9** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Subdivision des lots numéros 883-6 et 887-3 du cadastre
officiel du canton de Chatham (route du Nord)

QUE le point « *G.1, G.4 et U.3* » doit être reporté à une séance
ultérieure ;

QUE le point « *U.6* » doit être retiré de l'ordre du jour ;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications
apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'ouvrir la période de questions, le Maire suppléant,
monsieur André McNicoll, fait la lecture des nouvelles
procédures applicables étant donné l'accord donné par les
membres du Conseil municipal à l'effet que la séance soit filmée.

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE À L'INTENTION DES CITOYENS ET DES REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

Brownsburg-Chatham, le 2 avril 2009 – Le Conseil municipal
de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite informer les
citoyens et représentants des médias que de nouvelles procédures
prévaudront dès l'assemblée du 6 avril prochain à l'occasion des
séances publiques du Conseil.

MÉDIAS :

Le Conseil, tel que le permet le règlement, autorise jusqu'à avis
contraire les représentants des médias dûment accrédités à filmer
ou à photographier la séance aux conditions suivantes :

- Les caméras ne sont permises que dans le périmètre
désigné à cet effet par le Service des communications;
- Il est permis de photographier ou de filmer en tout temps
la table du Conseil;
- Il est permis de photographier ou de filmer les citoyens
au micro pendant la période de questions;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Si un citoyen se présente au micro en exprimant publiquement le fait qu'il refuse que les images de sa personne soient diffusées ou publiées; le représentant des médias s'engage à respecter la volonté du citoyen;
- Il est interdit en tout temps de photographier ou de filmer les citoyens assis dans la salle;
- Le Conseil se réserve le droit de retirer l'autorisation à tout représentant des médias qui ne se conformerait pas aux présentes;
- À L'EXCEPTION DES MÉDIAS DÛMENT ACCRÉDITÉS, IL EST INTERDIT EN TOUT TEMPS DE FILMER OU DE PHOTOGRAPHER PENDANT LA SÉANCE.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tel qu'il s'était engagé à le faire, le Conseil a évalué la demande de citoyens afin qu'une deuxième période de questions soit allouée à la fin de la séance. Considérant cependant qu'allouer une deuxième période de questions aurait impliqué la réduction du temps alloué à chaque citoyen, le Conseil est d'avis que la démocratie n'aurait rien à gagner d'un tel changement. Il maintient donc l'actuelle procédure, c'est-à-dire une seule période de questions en début de séance, et s'engage par ailleurs à faire preuve de la souplesse qu'on lui connaît dans l'octroi du temps aux citoyens.

Un système de micro a été installé dans la salle du Conseil. Les citoyens souhaitant s'exprimer ou poser une question pendant la période qui leur est allouée devront prendre place au micro disposé à cet effet à l'avant de la salle.

Tout citoyen qui se présente au micro est conscient qu'il accomplit là un acte public susceptible d'être filmé ou photographié par la presse et, à moins qu'il n'exprime expressément son refus que les images soient publiées ou diffusées, est considéré y avoir consenti.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Service des communications de la Ville de Brownsburg-Chatham au 450 533-6687 poste 242.

Des contribuables posent ensuite des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, André McNicoll, leur répond.

09-04-87

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-04-88

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS POUR LE MOIS DE MARS 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le rapport des engagements pour le mois de mars 2009 au montant de 81 569,29\$ au fonds d'administration.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 mars 2009 au montant de 1 158 82,50\$;
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 mars 2009 ;
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

Résultat de l'appel de propositions (expression d'intérêt) pour le développement du centre-ville - Choix d'un entrepreneur et octroi de mandat

Point reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Ressources humaines

09-04-89

AUTORISATION D'EMBAUCHER MADAME BIANCA PÉLOQUIN BÉRUBÉ, À TITRE DE COMMIS I, AFIN D'APPUYER LES SERVICES FINANCIERS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT présentement le manque de ressources au niveau des services administratifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale doit assurer le bon fonctionnement des Services administratifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'embauche de madame Bianca Péloquin Bérubé, à titre de commis I, et ce, afin d'appuyer les services financiers de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Bianca Péloquin Bérubé, à titre de commis I, à un taux horaire de 15,82\$, et ce, conformément à la convention collective présentement en vigueur avec les précisions suivantes, à savoir :

Période de probation de six (6) mois ;

Date d'entrée en fonction : le 30 mars 2009 ; et

Sera assujettie aux conditions établies à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

09-04-90

ACCEPTATION DU DÉPART À LA RETRAITE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0304

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 16 mars 2009, l'avis de départ à la retraite de madame Édith Desforges, commis, lequel prenait effet à cette date ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la lettre remise par madame Édith Desforges ;

CONSIDÉRANT les excellents et loyaux services rendus par madame Édith Desforges, toujours à l'écoute des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le départ à la retraite de madame Édith Desforges, commis à la Ville, lequel prenait effet le 16 mars 2009 et autorise le versement des sommes qui lui sont dues.

QUE les membres du Conseil municipal remercie chaleureusement et sincèrement madame Édith Desforges pour ses vingt-deux (22) années de bons et loyaux services et profite également de l'occasion pour lui souhaite une retraite bien méritée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham permette au directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, de procéder à l'affichage du poste.

Adoptée à l'unanimité

Entériner l'embauche de madame Mélanie Ladouceur, à titre de commis I pour les Services Techniques

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-04-91

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2009
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES
PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER
LES NORMES DES USAGES RÉSIDENTIELS, DE
PERMETTRE L'USAGE D'HABITATIONS CONTIGUËS
ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS
RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 mars 2009, à 19h00, afin de présenter le projet de règlement; ; le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, à sa séance du 2 mars 2009 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à réviser les normes et les usages résidentiels de la zone résidentielle « Ha-242 » ;

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'édicter des paramètres complémentaires afin d'encadrer les nouvelles constructions résidentielles de ce secteur ;

ATTENDU QUE les paramètres édictés visent à optimiser la qualité d'un ensemble domiciliaire au cœur du noyau urbain du secteur de Brownsburg ;

ATTENDU QUE le projet de développement fera l'objet d'une attention particulière afin que celui-ci s'inscrive dans le développement durable ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la redynamisation du développement résidentiel et la revitalisation du centre-ville de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, à la grille de la zone « Ha-242 », l'usage d'habitations unifamiliales en structure contiguë et ses normes, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 6, en créant une section 6.2 à la suite de la présente section 6.1 et en y ajoutant une sous section 6.2.1 et qui se lira comme suit :

SECTION 6.2 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES

6.2.1 Dispositions particulières applicables à la zone résidentielle Ha-242

6.2.1.1 Déboisement

Le couvert forestier doit être maintenu dans son état,

Nonobstant ce qui précède, les coupes et l'abattage d'arbres sont permis :

a) pour prélever les tiges sur le déclin ou endommagées par le

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

feu, le vent (chablis) et les maladies ;

- b) sur un terrain à construire à la condition que le permis de construction du bâtiment principal soit délivré ;
- c) à l'intérieur des emprises de rue. Cependant, les opérations de coupe ou d'abattage d'arbres ne doivent être exécutées qu'après l'approbation, par la municipalité, de la construction de la rue ;
- d) à l'intérieur des emprises de propriétés ou de servitudes acquises pour la mise en place des équipements et infrastructures de transport d'énergie et de télécommunication. Avant d'entreprendre les travaux, un avis doit être transmis à la municipalité ;
- e) à l'intérieur des espaces publics pour l'aménagement de parcs, pistes cyclables ou autres ;
- f) aucune interprétation dans la présente disposition ne permet de restreindre la portée des normes de protection des rives d'un lac ou d'un cours d'eau édictées au présent règlement.

6.2.1.2 Architecture des bâtiments

La finition des murs extérieurs du bâtiment doit être constituée de bois massif prépeint ou préteint, les parements de fibres de bois (de type canexel) et/ou de maçonnerie. Par maçonnerie, on entend la brique, la pierre et l'enduit d'acrylique.

La pente de toit minimale des bâtiments principaux d'un (1) étage est de 8/12.

6.2.1.3 Aménagements paysagers

Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les douze (12) mois après la fin des travaux de construction.

6.2.1.4 Animaux de porcelaine

L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de toute autre matière sont prohibés dans toutes les cours.

6.2.1.5 Zone tampon

Tous les lots riverains à un cours d'eau ou à un boisé naturel devront conserver une bande tampon minimale de cinq (5) mètres. À l'intérieur de cette bande tampon, nul ne peut construire, ériger ou installer tout bâtiment, principal ou secondaire, et toute dépendance de quelque nature qu'elle soit, de même que tout perron, balcon, galerie, patio, gazebo, spa, piscine hors terre ou creusée, balançoire, clôture ou autre aménagement nécessitant l'abattage d'arbres.

6.2.1.6 Balcon

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Les balcons, situés au niveau du rez-de-chaussée, peuvent être implantés dans les cours avant et latérales aux conditions suivantes :

- a) qu'ils respectent une distance minimale de un (1) mètre de la ligne latérale ;
- b) que la saillie maximale du balcon soit de trois (3) mètres par rapport au mur latéral ;
- c) lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de deux (2) mètres par rapport au mur avant ;
- d) lorsque le bâtiment principal est implanté au-delà de la marge, le balcon peut être en saillie par rapport au mur avant, jusqu'à la marge avant, sans excéder trois (3) mètres. Si la saillie jusqu'à la marge avant est inférieure à trois (3) mètres, le balcon peut se prolonger dans la marge avant jusqu'à concurrence de deux (2) mètres.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	12 janvier 2009
Adoption du projet :	2 février 2009
Adoption du 2 ^e projet :	2 mars 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

09-04-92

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2009
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES
PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ÉTABLIR LE
NOMBRE D'USAGES PERMIS PAR LOT ET D'Y
ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 2 mars 2009, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement; le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, à sa séance du 2 mars 2009 ;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de zonage est initié afin de préciser le nombre de bâtiment principal et le nombre d'usage principal par terrain ;

ATTENDU QUE cet amendement fait suite à une démarche de planification des activités sur le territoire ainsi qu'à plusieurs requêtes en ce sens déposées par des citoyens ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire dans toutes les zones ;

ATTENDU QUE cette modification réglementaire ne vient pas changer l'application de la réglementation mais la préciser et que le but de préciser le nombre d'usage principal par lot viendra réduire une problématique liée à l'interprétation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 19 de la section 1, chapitre 2, en abrogeant et en remplaçant le deuxième paragraphe par ce qui suit :

19. Principe, usage et bâtiment principaux par terrain

...

«Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Cependant, il est permis d'ériger plus d'un bâtiment principal par terrain dans le cas de projets intégrés et des propriétés du domaine public.

De même, un seul usage principal est autorisé par terrain à moins que cela ne soit indiqué autrement à la grille des spécifications des usages et normes par zone.»

...

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	2 février 2009
Adoption du projet :	2 février 2009
Adoption du 2 ^e projet :	2 mars 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

***Adoption du projet de règlement numéro 058-03-2009
amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage
sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses
plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre
de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions
réglementaires***

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-04-93

MANDAT À UN PROCUREUR POUR LE DOSSIER DE POURSUITE DU 127, RUE PRINCIPALE – AUTORISATION DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT QU'afin de faire cheminer le dossier de la propriété située au 127, rue Principale, il y avait lieu de retenir les services conseils de la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » afin d'aider le service d'urbanisme dans ses démarches ;

CONSIDÉRANT QUE les procédures du Service de l'urbanisme ont sollicité les besoins de la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » afin de les appuyer dans leur démarche de poursuite dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, madame Danielle Cyr, urbaniste, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le mandat donné à la firme d'avocats « *Prévost, Fortin, D'Aoust* » à titre d'avocats conseils relativement à la propriété située au 127, rue Principale et autorise de payer les honoraires professionnels relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

09-04-94

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 820-41 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - RUE DES ÉCUREUILS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Richer et madame Magalie Gagné, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9889, minute 1352, en date du 24 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Écureuils ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, en date du 6 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 50,68\$.

Adoptée à l'unanimité

***Demande de remboursement du 304, rue Saint-Louis suite à un
bris causé par le souffleur de la Ville – Autorisation de procéder***

Point retiré de l'ordre du jour.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS

09-04-95

PROJET DE VOLET II – AMÉNAGEMENT D’UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL SUR LES TERRAINS SMITH – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA FABRICATION DE LA PASSERELLE SUR PILOTIS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une subvention dans le cadre du Volet II pour l’aménagement d’un sentier multifonctionnel sur les terrains Smith ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l’achat de matériaux du « *Centre de rénovation Pine Hill Inc.* » pour la fabrication de la passerelle sur pilotis, pour un montant de 12 883,89\$, incluant les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s’être assuré de la livraison des matériaux, à procéder au paiement des factures de « *Centre de rénovation Pine Hill Inc..* ».

Adopté à l’unanimité

09-04-96

DEMANDE D’ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR L’ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2009

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire une demande d’aide financière dans le cadre du « *Programme d’assistance financière aux manifestations locales* » auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l’organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste au camping municipal le 23 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste au camping municipal, le 23 juin 2009, et mandate le directeur du Service des loisirs, monsieur Robert Brunet, afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur Robert Brunet, directeur du service des loisirs, pour organiser des activités dans le cadre de la Fête de la St-Jean 2009 ainsi qu'à faire, le cas échéant, les démarches nécessaires auprès de la *Régie des alcools et des courses du Québec* (RACQ) pour l'obtention des permis d'alcool pour cet événement.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande qu'il n'y ait aucun contenant en verre sur le site et que seuls des contenants de plastique soient acceptés et que le terrain soit nettoyé et remis en état après utilisation.

Adoptée à l'unanimité

09-04-97

SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CAMPING MUNICIPAL / AUTORISATION DE PAIEMENT À « CONSULTANTS MIRTEC INC. » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les travaux entrepris en 2006 pour l'aménagement de 30 nouveaux sites au camping municipal sont en partie complétés, la mise à niveau des installations électriques et la construction des 30 nouveaux sites sont faites ;

CONSIDÉRANT QUE la facture soumise concerne des travaux de surveillance pour des travaux réalisés du 1^{er} décembre 2008 au 25 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de « *Consultants Mirtec Inc.* », au montant de 262,50\$, plus les taxes applicables, lesquels honoraires représentent le coût de la surveillance des travaux.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

QUE le montant de cette dépense est payable à même le règlement d'emprunt numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

Adoptée à l'unanimité

09-04-98

**SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU
CAMPING MUNICIPAL / AUTORISATION DE
PAIEMENT À « PLOMBERIE BRÉBEUF INC. » POUR LES
TRAVAUX EFFECTUÉS, INCLUANT LA LIBÉRATION
DE LA RETENUE**

CONSIDÉRANT les travaux de modifications du système d'épuration des eaux usées au camping municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue a été effectuée sur le contrat de « *Plomberie Brébeuf Inc.* » conformément au devis de soumissions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu d'accepter les travaux effectués et de libérer la retenue qui garantissait l'exécution desdits travaux relativement au système d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement à « *Plomberie Brébeuf Inc.* », incluant la libération de la retenue pour le système d'épuration, au montant de 3 669,96\$, taxes incluses.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le règlement numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

Adopté à l'unanimité

09-04-99

**PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION
D'HYDRO-QUÉBEC EN FAÇADE DU CAMPING
MUNICIPAL - INFORMATIONS, MANDAT ET
FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le réseau de distribution d'Hydro-Québec, sur la route des Outaouais, s'arrête présentement face au bâtiment d'accueil du camping municipal ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochaines saisons, plusieurs projets d'amélioration aux sites existants seront en chantier, lesquels projets ne seront réalisables que si le réseau d'attribution électrique est prolongé vers l'est sur une longueur de 450 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le prolongement du réseau de distribution d'Hydro-Québec conformément aux détails stipulés au rapport de service soumis (arpentage, déboisement et installation de la ligne électrique), pour un montant approximatif de 35 000\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate également les arpenteurs-géomètres « *Madore, Tousignant & Bélanger* » à procéder à l'arpentage de l'emprise du MTQ, et ce, afin de permettre l'installation des poteaux au bon endroit.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de l'accomplissement des travaux conformément au mandat donné, à procéder au paiement des factures de « *Hydro-Québec* » et de « *Madore, Tousignant & Bélanger* », arpenteurs-géomètres.

QUE le montant de ces dépenses sera payé à même le règlement numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

09-04-100

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « CIMA+ » POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE FOURNIS (PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET WOODBINE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la note d'honoraires de la firme « *CIMA+, Société en nom collectif* » pour les services d'ingénierie fournis (plans & devis et surveillance des travaux) dans le cadre de la réhabilitation ou le remplacement de conduites sur les rues Woodbine et Principale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels reliés aux services d'ingénierie effectués (plans & devis et surveillance des travaux) dans le cadre de la réhabilitation ou le remplacement de conduites sur les rues Woodbine et Principale, à la firme d'ingénierie « *CIMA+*, *Société en nom collectif* », au montant de 29 352,37\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de ces dépenses est payé à même la subvention provenant du remboursement de la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité

09-04-101

AUTORISATION À PAYER DE « *AQUA REHAB INC.* » POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET WOODBINE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de la firme « *CIMA+*, *Société en nom collectif* » à l'effet de procéder au paiement de l'entrepreneur « *Aqua-Rehab Inc.* » suite aux travaux supplémentaires effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Woodbine et Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement de « *Aqua-Rehab Inc.* » pour des travaux supplémentaires effectués dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures des rues, au montant de 29 157,28\$\$ incluant toutes les taxes applicables, déduction faite de la retenue contractuelle de 10%.

QUE le montant de cette dépense est payé à même la subvention provenant du remboursement de la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-04-102

**RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS
POUR LE BALAYAGE DE CERTAINES RUES,
CERTAINS CHEMINS ET STATIONNEMENTS DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM –
AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DU
MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour le balayage de certaines rues et de certains chemins et stationnements de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir :

« Les entreprises J.R. Villeneuve Inc. » :

Balai mécanique Vanguard SP 4000

2009 :	82\$ / heure
2010 :	83\$ / heure
2011 :	84\$ / heure

Plus les taxes applicables pour l'utilisation du balai aspirateur ou du balai mécanique.

« Balayage Pro Inc. »:

Balai aspirateur Johnston 605 et
Balai mécanique / Johnson 4000SP :

Balai aspirateur :

2009 :	80\$ / heure
2010 :	80\$ / heure
2011 :	80\$ / heure

Balai mécanique :

2009 :	85\$ / heure
2010 :	85\$ / heure
2011 :	85\$ / heure

Plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le balayage de certaines rues et de certains chemins et stationnements de la Ville, soit « *Les Entreprises J.R. Villeneuve Inc.* », pour une durée de trois (3) ans, pour un coût horaire suivant :

2006 : 82\$ / heure
2007 : 83\$ / heure
2008 : 84\$ / heure

Plus les taxes applicables pour l'utilisation du balai aspirateur ou du balai mécanique.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de l'exécution de travaux conformément au mandat donné, à procéder au paiement des factures de « *Les Entreprises J. R. Villeneuve Inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

09-04-103

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE OU DE MAGNÉSIUM LIQUIDE - AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'ouverture des soumissions par invitations pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide, à savoir :

Somavrac (C.C.) Inc. :

Calcium liquide : de 0,309\$ à 0,299\$ / litre, plus les taxes applicables

Multi Routes Inc. :

Calcium et Magnésium liquide : de 0,289\$ à 0,278\$ / litre, plus les taxes applicables

Sebei :

Magnésium liquide : 0,3245\$ / litre, plus les taxes applicables

Bourget Inc. :

Solnat 270

Sel Warwick Inc. :

Flocons :

Les frais de livraison et l'épandage sont inclus dans les prix.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme, soit « *Multi Routes Inc.* », et autorise l'achat, la livraison et l'épandage d'abat-poussière, au coût unitaire de 0,289\$ à 0,278\$ / litre, plus les taxes applicables. Les frais de livraison et l'épandage sont toutefois inclus dans le prix.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de la livraison et de l'épandage, à procéder au paiement des factures de « *Multi Routes Inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

09-04-104

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PLUS OU MOINS 7 000 TONNES MÉTRIQUES DE PIERRES CONCASSÉES ET/OU DE GRAVIER CONCASSÉ ET/OU D'ASPHALTE BÉTON RECYCLÉ CONCASSÉ DE DIFFÉRENTES GROSSEURS DE GRANULATS ET AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour l'achat et la livraison de plus ou moins 7 000 tonnes de pierres concassées e/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs, à savoir :

« 2863-9987 Québec Inc. – Agrégats Argenteuil »

Pierres concassées – Carrière Hall

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$
0 – 56 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$
100 – 150 m.m.	10,00\$	0,50\$	0,79\$	11,29\$
150 – 200 m.m.	10,00\$	0,50\$	0,79\$	11,29\$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Pierres concassées contenant du schiste (carrière « Mareland »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	6,75\$	0,34\$	0,53\$	7,62\$
0 – 56 m.m.	6,75\$	0,34\$	0,53\$	7,62\$
100 – 150 m.m.	7,50\$	0,38\$	0,59\$	8,47\$

Gravier concassé - Carrière Hall

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8\$	0,40\$	0,63\$	9,03\$
0 – 56 m.m.	8\$	0,40\$	0,63\$	9,03\$

Asphalte béton recyclé concassé (carrière Foucault)

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m. Asphalte	8,50\$	0,43\$	0,67\$	9,60\$

Pierres concassées et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	4,50\$	0,70\$	1,10\$	15,80\$
0 – 56 m.m.	9,50\$	4,50\$	0,70\$	1,10\$	15,80\$
100 – 150 m.m.	10,00\$	4,50\$	0,73\$	1,14\$	16,37\$
150 – 200 m.m.	10,00\$	4,50\$	0,73\$	1,14\$	16,37\$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Pierres concassées contenant du schiste et livraison (carrière
« Mareland »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	6,75\$	4,50\$	0,56\$	0,89\$	12,70\$
0 – 56 m.m.	6,75\$	4,50\$	0,56\$	0,89\$	12,70\$
100 – 150 m.m.	7,50\$	4,50\$	0,60\$	0,95\$	13,55\$

Gravier concassé et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8\$	4,50\$	0,63\$	0,99\$	14,12\$
0 – 56 m.m.	8\$	4,50\$	0,63\$	0,99\$	14,12\$

Asphalte béton recyclé concassé et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8,50\$	4,55\$	0,65\$	1,02\$	14,67\$

CONSIDÉRANT QUE la redevance municipale de 0,50\$ n'est pas incluse dans les prix ;

« ABC Rive-Nord »

Pierres concassées – Mirabel

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	13,50\$	0,68\$	1,07\$	15,25\$
0 – 56 m.m.	13,25\$	0,67\$	1,05\$	14,97\$
100 – 150 m.m.	-----	----	----	----
150 – 200 m.m.	13,25\$	0,67	1,05\$	14,97\$

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Pierres concassées contenant du schiste (carrière « Marelan »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	----	----	----	----
0 – 56 m.m.	----	----	----	----
100 – 150 m.m.	----	----	----	----

Gravier concassé – Saint-André

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$
0 – 56 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$

Asphalte béton recyclé concassé

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m. Asphalte	----	----	----	----

Pierres concassées et livraison - Mirabel

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	13,50\$	6,15\$	0,98\$	1,55\$	22,18\$
0 – 56 m.m.	13,25\$	6,15\$	0,97\$	1,53\$	21,90\$
100 – 150 m.m.	----	----	----	----	----
150 – 200 m.m.	13,25\$	6,15\$	0,97\$	1,53\$	21,90\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Pierres concassées contenant du schiste et livraison (carrière « Marelan »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	----	----	----	----	----
0 – 56 m.m.	----	----	----	----	----
100 – 150 m.m.	----	----	----	----	----

Gravier concassé et livraison – Saint-André

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	4,95\$	0,72\$	1,14\$	16,31\$
0 – 56 m.m.	9,50	4,95\$	0,72\$	1,14\$	16,31\$

Asphalte béton recyclé concassé et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	----	----	----	----	----

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour l'achat et la livraison de pierres concassées e/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs soit « 2863-9967 Québec Inc. - Agrégats Argenteuil », aux coûts suivants, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Pierres concassées – Carrière Hall

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$
0 – 56 m.m.	9,50\$	0,48\$	0,75\$	10,73\$
100 – 150 m.m.	10,00\$	0,50\$	0,79\$	11,29\$
150 – 200 m.m.	10,00\$	0,50\$	0,79\$	11,29\$

Pierres concassées contenant du schiste (carrière « Mareland »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	6,75\$	0,34\$	0,53\$	7,62\$
0 – 56 m.m.	6,75\$	0,34\$	0,53\$	7,62\$
100 – 150 m.m.	7,50\$	0,38\$	0,59\$	8,47\$

Gravier concassé - Carrière Hall

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8\$	0,40\$	0,63\$	9,03\$
0 – 56 m.m.	8\$	0,40\$	0,63\$	9,03\$

Asphalte béton recyclé concassé (carrière Foucault)

Mélange	Prix à la tonne métrique	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m. Asphalte	8,50\$	0,43\$	0,67\$	9,60\$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Pierres concassées et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	9,50\$	4,50\$	0,70\$	1,10\$	15,80\$
0 – 56 m.m.	9,50\$	4,50\$	0,70\$	1,10\$	15,80\$
100 – 150 m.m.	10,00\$	4,50\$	0,73\$	1,14\$	16,37\$
150 – 200 m.m.	10,00\$	4,50\$	0,73\$	1,14\$	16,37\$

Pierres concassées contenant du schiste et livraison (carrière « Mareland »)

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	6,75\$	4,50\$	0,56\$	0,89\$	12,70\$
0 – 56 m.m.	6,75\$	4,50\$	0,56\$	0,89\$	12,70\$
100 – 150 m.m.	7,50\$	4,50\$	0,60\$	0,95\$	13,55\$

Gravier concassé et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8\$	4,50\$	0,63\$	0,99\$	14,12\$
0 – 56 m.m.	8\$	4,50\$	0,63\$	0,99\$	14,12\$

Asphalte béton recyclé concassé et livraison

Mélange	Prix à la tonne métrique	Livraison	T.P.S.	T.V.Q	Prix Total
0 – 20 m.m.	8,50\$	4,55\$	0,65\$	1,02\$	14,67\$

*** La redevance municipale de 0,50\$ n'est pas incluse dans les prix.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de la livraison pierres concassées e/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs, à procéder au paiement des factures de « 2863-9987 Québec Inc. – Agrégats Argenteuil ».

Adoptée à l'unanimité

09-04-105

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LE MARQUAGE SUR CERTAINES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2009 – AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour le marquage sur chaussées pour la saison 2009, à savoir :

« Marquage Multi-lignes » :	18 390,63\$, taxes incluses
« Lignbec » :	20 011,94\$ taxes incluses
« Pro-Lignes » :	16 984,44\$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2009, soit « *Pro-Lignes* », pour un montant de 16 984,44\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à « *Pro-Lignes* » de procéder immédiatement à un lignage de la montée La Branche ainsi qu'un autre à l'automne 2009, le Conseil étant conscient de sa demande additionnelle, les frais seront assumés par la Ville.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de la bonne exécution des travaux, à procéder au paiement des factures de « *Pro-Lignes* ».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-04-106 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL CLAIR POUR
LA SAISON 2009-2010 - AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres pour l'achat et la livraison de carburant diesel clair pour la saison 2009-2010, à savoir :

« *Les Pétroles G. Morrissette Inc.* » :
Marge 0,0229\$ / litre

« *Grand'Maison, produits pétroliers* » :
Marge 0,0200\$ / litre

« *Bélisle & Bélisle* » :
Marge 0,0350\$ /litre

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme, soit « *Grand'Maison, produits pétroliers* », pour l'achat et la livraison de carburant diesel clair, pour la saison 2009-2010, au coût suivant : Marge 0,0200\$ / litre.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, après s'être assuré auprès du fonctionnaire municipal responsable que le service a été rendu conformément au devis, est autorisé à payer ledit montant à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité

**09-04-107 APPROBATION DE L'ENTENTE DE
DÉDOMMAGEMENT CONCERNANT LE 138, MONTÉE
LA BRANCHE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX
EFFECTUÉS POUR L'INSTALLATION D'UNE
CONDUITE D'EAU POTABLE – AUTORISATION ET
MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux effectués en vue d'alimenter en eau potable le secteur Saint-Philippe à partir du secteur Brownsburg, les propriétaires du 138, montée La Branche se sont retrouvés avec une borne-fontaine au coin de leur entrée plutôt que sur la ligne de lot, tel que le mentionnait l'entente signée préalablement aux travaux ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la borne-fontaine ne respecte pas l'entente intervenue entre la Ville et lesdits propriétaires, ces derniers jugeant qu'ils subissent des désagréments ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la réclamation des propriétaires du 138, montée La Branche, au montant de 2 700\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, selon les recommandations du rapport soumis, dans ce cas particulier, que les frais payés relativement à l'entrée d'eau du 138, montée La Branche, déjà payés par les propriétaires, leur soient remboursés, soit un montant de 1018,81\$.

Adoptée à l'unanimité

09-04-108

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE – AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres pour effectuer les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, à savoir :

« *Nordmec Construction Inc.* » :
923 252,03\$

« *La Compagnie Wilfrid Allen Ltée* » :
1 185 87,50\$

« *Socomec Industriel Inc.* »
1 128 584,07\$

« *Filtrum Inc.* »
1 060 347,75\$

Le tout, toutes taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme, soit « *Nordmec Construction Inc.* », pour effectuer les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable située au 300, rue Woodland, au coût de 923 252,03\$, toutes taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, après s'être assuré auprès du fonctionnaire municipal responsable que les travaux ont été effectués conformément aux plans et devis, est autorisé à payer ledit montant à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-04-109

AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES DANS LE CADRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR GENS AU BÉNÉFICIAIRE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu entre la Mairesse de la Ville, madame Lise Bourgault, et monsieur Lucien Rémillard, de « *Gestion environnementale Nord-Sud* », il a été convenu qu'une somme de 7 500\$ sera versée annuellement par *GENS* à la Ville, à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE, sur les 7 500\$ versés, une somme de 2 500\$, ledit montant devant être doublé par la Ville (à l'exception de 2009 étant donné la résolution 09-01-023), sera consacrée aux arts et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent verser cette somme de 2 500\$ à la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », et ce, tant et aussi longtemps que l'organisme existera et contribuera au développement de la culture sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'entente devra être signée à cet effet avec « *GENS* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'entente intervenue avec la Mairesse, madame Lise Bourgault, et monsieur Lucien Rémillard de « GENS », incluant les conditions imposées pour la distribution de ladite somme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment le projet d'entente négociée.

QU'un fonds spécial (réserve) sera créé à même le budget de la Ville afin de pouvoir gérer et remplir parfaitement les conditions imposées par GENS au versement de ladite somme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier « GENS » de son geste et de son implication dans la communauté.

Adoptée à l'unanimité

09-04-110

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SOCIALES QUI AURONT LIEU DANS LE CENTRE-VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AU COURS DE L'ÉTÉ 2009 / INTENTION DE LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Mairesse de la Ville, madame Lise Bourgault, et monsieur Daniel Veilleux, de la « Caisse populaire D'Argenteuil » relativement à un financement des activités sociales dans le centre-ville de Brownsburg-Chatham au cours de l'été 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000\$ sera versée à la Ville par la « Caisse populaire d'Argenteuil » au bénéfice de la « Société culturelle du Pavillon des Jardins » pour financer des activités sociales dans le centre-ville de Brownsburg-Chatham au cours de l'été 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'entente intervenue avec la Mairesse, madame Lise Bourgault, et monsieur Daniel Veilleux de la « Caisse populaire d'Argenteuil », au montant de 2 000\$, somme qui devra être versée à la « Société culturelle du Pavillon des Jardins » pour tenir des activités sociales au centre-ville au cours de l'été 2009.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier « GENS » de son geste et de son implication dans la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Martin Lamoureux s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

09-04-111

CONTRIBUTION SPÉCIALE ET MAINTIEN DES OPÉRATIONS DE TRICENTRIS / CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE AFIN DE CONSTITUER UN FONDS DE STABILISATION

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce, depuis novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que « *Tricentris, centre de tri* » se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'état des liquidités de « *Tricentris, centre de tri* » au 28 février 2009 ;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme ;

CONSIDÉRANT que Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez « *Tricentris, centre de tri* » d'ici le 20 avril 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une cotisation supplémentaire d'urgence de 24 062 \$ afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi à Tricentris de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010, et par le fait même, permettre à la Ville de Brownsburg-Chatham de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

QUE cette subvention soit payable en deux (2) versements égaux de 12 031\$, l'un payable avant le 20 avril 2009 et l'autre pour le 1^{er} août 2009.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Martin Lamoureux reprend son siège à la table des délibérations.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-04-112

RÉFÉRENCE AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 08-11-395 ET 09-02-049 - APPROBATION DU TEXTE DE PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ 2008 – RÉFÉRENCE AU DÉCRET #1112-99 ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 250-98 – DEMANDE DE MODIFIER LES CLAUSES D'IMPOSITION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT VISÉS PAR LE DÉCRET DE CONSTITUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PARRAIN

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1112-99 du 29 septembre 1999 constituant la Ville de Brownsburg-Chatham prévoit que les propriétaires et usagers de l'ancien Village de Brownsburg doivent assumer seuls une grande partie du règlement d'emprunt numéro 250-98 concernant le financement de l'usine de filtration d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du prolongement du réseau d'aqueduc sur le territoire du secteur de Saint-Philippe de l'ancien Canton de Chatham, les propriétaires et usagers de ce secteur bénéficient du service d'alimentation en eau potable de l'ancien Village de Brownsburg et qu'il serait juste et équitable qu'ils participent aux dépenses afférentes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de demander à l'Assemblée nationale du Québec de modifier en conséquence le décret de constitution de la Ville et d'approuver le texte du projet de loi d'intérêt privé, lequel est soumis par les conseillers juridiques de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet de permettre à la Ville de Brownsburg-Chatham, malgré le décret de constitution numéro 1112-99, du 29 septembre 1999, de modifier ou de remplacer les clauses d'imposition des règlements visés par ce décret et de lui accorder tous autres pouvoirs nécessaires ou utiles à sa bonne administration.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le texte du projet de loi d'intérêt privé, soumis par les conseillers juridiques Delisle & Delisle, et les autorise, en collaboration avec la Mairesse, les officiers municipaux et les officiers en loi du Gouvernement à y apporter les corrections nécessaires ou utiles pour permettre à la Ville d'obtenir les pouvoirs spéciaux demandés.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à madame Charlotte Lécuyer, députée de la circonscription électorale de Pontiac, de parrainer ce projet de loi d'intérêt privé et de lui transmettre copie de la présente résolution et du texte de ce projet de loi d'intérêt privé ainsi qu'au ministre David Whissell, député de la circonscription électorale d'Argenteuil.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate ce cabinet d'avocats, en collaboration avec la Mairesse, le directeur général et la greffière pour faire les procédures et les démarches nécessaires à la présentation de ce projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

09-04-113 DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LE « RELAIS POUR LA VIE »

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin prochain, une douzaine d'employés de la Ville participeront au « Relais pour la vie », une nuit bien spéciale qui réunit, pendant douze (12) heures, des gens ayant à cœur de vaincre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière effectuée par le Chef d'équipe à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent encourager l'implication de ses employés dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 100\$, pour contribuer au « Relais pour la vie », le 12 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

09-04-114 INVITATION À UN TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'ARGENTEUIL ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est invité à participer à un tournoi de golf au profit de la *Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil* et de la *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil*, le 3 juin 2009, au Club de golf Carling Lake ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'une commandite, à titre de participation au

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

tournoi de golf organisé au profit de la *Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil* et de la *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil*, le 3 juin 2009, au Club de golf Carling Lake, au montant de 200\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

09-04-115

RÉFÉRENCE À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07-10-379 – NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN VUE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE D'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BROWNSBURG- CHATHAM – VOLONTÉ DE LA PRÉSENCE D'UN SEUL ÉLU À LA SOCIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE dans les lettres patentes de la « *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* », l'annexe « 2 » dudit formulaire établit ce qui suit, à savoir :

Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Le Conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs dont deux (2) sont élus parmi les membres du Conseil municipal ou parmi les fonctionnaires ou employés de la municipalité.

(Référence : Article 458.24 de la Loi sur les cités et villes).

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil municipal de réduire à un (1) représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de la « *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de réduire à un (1) représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de la « *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à faire les démarches nécessaires, auprès des organismes gouvernementaux concernés, afin de procéder à la modification demandée et l'autorise également, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

VARIA (*administration*)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-04-116 ABOLITION DU POSTE DE « CHEF AUX OPÉRATIONS »
DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – FIN D’EMPLOI
DE L’EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0366**

CONSIDÉRANT QUE le Comité plénier s’est rencontré le 31 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informés de la pertinence d’abolir le poste de « *Chef aux opérations* » du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, ainsi que de celles du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

CONSIDÉRANT la décision des membres du Comité plénier de procéder immédiatement à l’abolition de poste, laquelle décision sera confirmée lors de la prochaine séance du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine et autorise l’abolition du poste de « *Chef aux opérations* » du Service de sécurité incendie à compter, laquelle abolition est effective au 1^{er} avril 2009.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la fin d’emploi de l’employé numéro 302-000-0366, après lui avoir versé l’équivalent du préavis prévu par la *Loi* en la matière; la date effective de la fin de l’emploi étant le 1^{er} avril 2009.

Adoptée à l’unanimité

09-04-117 FIN D’EMPLOI DE L’EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0430

CONSIDÉRANT QU’aux termes de la résolution 08-12-443, la période de probation de l’employé numéro 302-000-0430 était prolongée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE ledit employé a accepté ladite prolongation en signant un document à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité plénier s’est rencontré le 31 mars dernier ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informés de la pertinence de mettre fin à la période de probation de l'employé numéro 302-000-0430 pour les raisons mentionnées à son dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de celles du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

CONSIDÉRANT la décision des membres du Comité plénier de procéder immédiatement à la fin d'emploi, laquelle fin d'emploi sera confirmée lors de la prochaine séance du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la fin d'emploi de l'employé numéro 302-000-0430, après lui avoir versé l'équivalent du préavis prévu par la *Loi* en la matière; la date effective de la fin de l'emploi étant le 1^{er} avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

09-04-118

NOMINATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0322 À TITRE DE CHEF DE GROUPE POUR LES SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES – LETTRE D'ENTENTE À SIGNER AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un chef de groupe aux Services techniques, de façon temporaire, avec l'attribution de tous les avantages afférents à ce poste, et ce, depuis le 1^{er} avril 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, de façon temporaire, l'employé numéro 302-00-0322, à titre de chef de groupe des Services techniques, avec l'attribution de tous les avantages afférents à ce poste, lesquels sont prévus à la convention collective présentement en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} avril 2009.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment une lettre d'entente avec le Syndicat.

Adoptée à l'unanimité

09-04-119 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉMARRAGE DE LA MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la « *Maison de la Famille* », nouvellement constituée, développera, au cours des prochains mois, un budget opérationnel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confiera l'administration quotidienne du projet « *Le Contact d'or* » à la « *Maison de la Famille* » suite à la réception d'une subvention provenant du ministère de la Famille et des Aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE les administrations de la Maison de la Famille » procéderont à l'embauche d'une ressource à temps partiel à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 15 000\$, à la « *Maison de la Famille* », et ce, afin de lui permettre de débiter ses opérations.

Adoptée à l'unanimité

09-04-120 MANDAT À « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC. » CONCERNANT LE DRAINAGE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE EST – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit voir à la problématique existante dans le secteur Saint-Philippe Est relativement au drainage de surface ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de mandater la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » afin de trouver ne solution à cette problématique ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à :

- Un relevé topographique des cours d'eau, fossés, ponceaux du secteur ainsi que quelques points du terrain pour déterminer le bassin de drainage du secteur ainsi que la direction du drainage
- La mise en plan du relevé incluant l'état de la situation
- Un dossier photographique
- Un plan de drainage incluant la capacité des ponceaux et
- Un rapport colligeant toutes les données recueillies et la solution proposée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate et autorise la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » afin de trouver une solution à la problématique de drainage de surface du secteur Saint-Philippe Est, au coût de 7 500\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, après s'être assuré auprès du fonctionnaire municipal responsable que le travail a été exécuté conformément au mandat donné, est autorisé à payer lesdits honoraires professionnels.

Adoptée à l'unanimité

09-04-121

AMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTISPORT D'ARGENTEUIL - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENVERS LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), il est établi que :

« Toute municipalité locale peut, sur son territoire ou à l'extérieur de celui-ci, après avoir avisé la municipalité concernée, établir ou exploiter un équipement culturel, récréatif ou communautaire avec un organisme à but non lucratif, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement. Elle peut également, à l'extérieur de son territoire, accorder une aide à une personne pour l'établissement et l'exploitation d'équipements et de lieux publics destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires. »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une entente a été convenue entre la MRC d'Argenteuil, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, en vue de l'aménagement du Centre Multisport d'Argenteuil, sur les terrains de l'école secondaire Laurentian et de la Polyvalente Lavigne, à Lachute ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC d'Argenteuil assurera la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du projet et les commissions scolaires assumeront une part des coûts de réalisation, d'entretien et d'opération du Centre Multisport ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil souhaite procéder à l'exécution de travaux d'aménagement du Centre Multisport d'Argenteuil, à savoir : la construction d'un nouveau terrain de soccer-football, sur surface synthétique, avec éclairage, la réfection de la piste d'athlétisme existante et l'aménagement, en site propre, d'une piste cyclable/sentier multifonctionnel, sur une distance approximative de 1,5 km ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la réalisation de ce projet s'élèvent à 2 741 759\$, (taxes incluses) tel qu'il appert du document « Résumé des coûts » réalisé par la MRC d'Argenteuil, en date du 11 février 2009; ce montant inclut les coûts des travaux, les imprévus et contingences du chantier, les honoraires professionnels et les frais de financement temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, en plus de l'apport financier des partenaires, la MRC d'Argenteuil bénéficie d'une subvention de 1 050 000\$ provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Argenteuil, en regard du pouvoir que lui confère l'article 8 de la *Loi sur les Compétences municipales*, et ce, pour la réalisation du Centre Multisport d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et résolu ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham délègue sa compétence à la MRC d'Argenteuil, en regard du pouvoir que lui confère l'article 8 de la *Loi sur les Compétences municipales*, et ce, pour la réalisation du Centre Multisport d'Argenteuil, en partenariat avec les Commissions scolaire de la Rivière-du-Nord et Sir-Wilfrid-Laurier;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, ou en son absence, le maire-suppléant, à signer l'entente intermunicipale à survenir à cet effet avec la MRC d'Argenteuil et les autres municipalités locales de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

09-04-122 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-003 – LOT VACANT NUMÉRO 529-3 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-003, présentée par monsieur Benoit Lapointe, pour le lot vacant projeté numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un lot d'une superficie de 4 736,30 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants:

- Plan de création de lot numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 2009 ;
- Plan de création des lots numéros 528-1 et 529-2 du cadastre officiel du canton de Chatham préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 18 juillet 1988.

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente requête a une largeur supérieure à celle exigée à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QU'une subdivision du lot voisin a réduit la superficie du lot visé, conforme en 1997, pour ainsi rendre ce lot non conforme par un cadastre transmis à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne peut aller chercher la superficie requise en procédant à un morcellement de la terre agricole adjacente à sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE ce morcellement envisagé, pour aller chercher un peu de superficie, est non possible car ces terrains sont situés dans la zone agricole permanente et qu'il n'est pas possible de procéder à un morcellement en zone agricole si ce n'est pas pour des fins agricoles mais pour un usage résidentiel uniquement ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 4 736,30 mètres est propice à recevoir une résidence unifamiliale et l'installation sanitaire s'y rattachant ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-003, présentée par monsieur Benoit Lapointe, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant projeté numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une superficie de 4 736,30 mètres carrés au lieu de 5 000,00 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la demande de dérogation mineure numéro 2009-003, présentée par monsieur Benoit Lapointe, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant projeté numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une superficie de 4 736,30 mètres carrés au lieu de 5 000,00 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

09-04-123

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 529-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (ROUTE DU CANTON)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Lapointe, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7065, minute 13 211, en date du 20 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, en date du 6 avril 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution représentant un montant de 1 460,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-04-124

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMÉROS 883-6 ET 887-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (ROUTE DU NORD)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Belzile a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 883-6 et 887-3 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3189-B-3-08, minute 10 985, en date du 23 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot, formé des lots projetés numéros 883-6 et 887-3 du cadastre officiel du canton de Chatham, destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, en date du 6 avril 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution représentant un montant de 2 320,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-04-125 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h05, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère conseiller Paule Blain Clotteau et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe